



RETURN BIDS TO :
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

COURRIEL :
GEN-QUE307Soumissions@CSC-SCC.GC.CA
(10MB maximum par courriel)

REQUEST FOR PROPOSAL

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT DOESN'T CONTAINS A SECURITY REQUIREMENT – CE DOCUMENT NE COMPORTE PAS D'EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution :

Correctional Service Canada (CSC)
Service correctionnel du Canada (SCC)
250, Montée St-François
Laval (Québec) H7C 1S5

Title — Sujet : Service d'entretien du système alarme incendie Fire alarm maintenance service	
Solicitation No. — No. de l'invitation 21301-25-4546068	
Solicitation Amendment No. — No. de modification de l'invitation : 002	Date : 15 décembre 2023 December 15, 2023
GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG N/A	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at /à : 2 p.m. EST – 14h HNE on / le : 18 janvier 2024 / January 18, 2024	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: X Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Karine Clément Agente régionale, Approvisionnements et Contrats Contracting and Procurement Regional Officer karine.clement@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – No de téléphone: 514-235-8177	Fax No. – No de télécopieur :
Destination of Services : Destination des services: Centre fédéral de formation site 6099 6099 boulevard Lévesque à Laval (Québec) H7C 1P1 et Centre de la petite enfance des Câlins 6115 boulevard Lévesque Laval (Québec) H7C1N9	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification #002 à l'invitation est émise pour :

1.. Modification de **ANNEXE B – Base de paiement proposée révision #1**

Retirer: **ANNEXE B – Base de paiement proposée -Révision #1** dans sa totalité, et

Insérer : la nouvelle **ANNEXE B – Base de paiement proposée – Révision #2 ci-jointe.**

Toutes autres clauses et conditions demeurent inchangées.



ANNEXE B – Base de paiement proposée -Révision # 2

Période du contrat

L'entrepreneur sera payé en fonction de la base de paiement suivante pour les travaux réalisés dans le cadre du présent contrat.

En ce qui concerne la prestation des services décrits à l'Annexe A - Énoncé des travaux, l'entrepreneur sera payé le taux quotidien ferme tout inclus ci-dessous dans le cadre du présent contrat, taxes applicables en sus.

SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE
Période ferme 1 année : Du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Il est convenu entre sa Majesté le Roi et l'Entrepreneur que le tableau ci-après est le « Tableau des prix unitaires pour le contrat ».

ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX ESTIMATIF
A. Partie ferme					
A.1	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l'établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	_____ \$	1	_____ \$
A.2	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	_____ \$	1	_____ \$
B. Partie variable					
B.1	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h59.	Heures	_____ \$	160	_____ \$
B.2	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 17h00 à 7h59	Heures	_____ \$	32	_____ \$
B.3	Tarif horaire pour les appels de service fin de semaines et jours fériés	Heures	_____ \$	32	_____ \$
B.4	Tarif horaire pour les travaux dits en urgence , l'entrepreneur doit débiter les travaux dans un délai maximal de vingt-quatre (24) heures à la suite d'un appel de services.	Heures	_____ \$	32	_____ \$
C. Pièces et matériel					
C.1	La fourniture de matériaux, de pièces, d'équipements ou de services connexes sera facturé au SCC au prix coûtant avec une majoration de %.	%	_____ %	30 000.00 \$	_____ \$
GRAND TOTAL ESTIMATIF:					_____ \$

Taux horaires :

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses : SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.



SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE
Période ferme 2 année : Du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Il est convenu entre sa Majesté le Roi et l'Entrepreneur que le tableau ci-après est le « Tableau des prix unitaires pour le contrat ».

ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX ESTIMATIF
A. Partie ferme					
A.1	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l' établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	_____ \$	1	_____ \$
A.2	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	_____ \$	1	_____ \$
B. Partie variable					
B.1	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h59.	Heures	_____ \$	160	_____ \$
B.2	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 17h00 à 7h59	Heures	_____ \$	32	_____ \$
B.3	Tarif horaire pour les appels de service fin de semaines et jours fériés	Heures	_____ \$	32	_____ \$
B.4	Tarif horaire pour les travaux dits en urgence , l'entrepreneur doit débiter les travaux dans un délai maximal de vingt-quatre (24) heures à la suite d'un appel de services.	Heures	_____ \$	32	_____ \$
C. Pièces et matériel					
C.1	La fourniture de matériaux, de pièces, d'équipements ou de services connexes sera facturé au SCC au prix coûtant avec une majoration de %.	%	_____ %	30 000.00 \$	_____ \$
GRAND TOTAL ESTIMATIF:					_____ \$

Taux horaires :

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses :

SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.



2. Options de prolongation de la période du contrat

Sous réserve d'exercer l'option de prolonger la période du contrat, conformément à l'article 4. Durée du contrat du contrat initial, Options de prolongation du contrat, l'entrepreneur sera payé le taux journalier ferme tout inclus, d'après le tableau suivant, taxes applicables en sus, pour effectuer tous les travaux et services exigés relativement à la prolongation du contrat.

L'entrepreneur doit informer le chargé de projet lorsqu'il atteint 75 % des limites financières du contrat. Ces renseignements financiers peuvent également être exigés, sur demande, par le chargé de projet.

SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE

Option #1 : Du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Il est convenu entre sa Majesté le Roi et l'Entrepreneur que le tableau ci-après est le « Tableau des prix unitaires pour le contrat ».

ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX ESTIMATIF
A. Partie ferme					
A.1	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l' établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	_____ \$	1	_____ \$
A.2	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	_____ \$	1	_____ \$
B. Partie variable					
B.1	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h59.	Heures	_____ \$	80	_____ \$
B.2	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 17h00 à 7h59	Heures	_____ \$	16	_____ \$
B.3	Tarif horaire pour les appels de service fin de semaines et jours fériés	Heures	_____ \$	16	_____ \$
B.4	Tarif horaire pour les travaux dits en urgence , l'entrepreneur doit débiter les travaux dans un délai maximal de vingt-quatre (24) heures à la suite d'un appel de services.	Heures	_____ \$	16	_____ \$
C. Pièces et matériel					
C.1	La fourniture de matériaux, de pièces, d'équipements ou de services connexes sera facturé au SCC au prix coûtant avec une majoration de %.	%	_____ %	15 000.00 \$	_____ \$
GRAND TOTAL ESTIMATIF:					_____ \$

Taux horaires :

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses :

SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.



SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN DU SYSTÈMES D'ALARME INCENDIE
Option #2 : Du 1^{er} avril 2027 au 31 mars 2028

TABLEAU DES PRIX UNITAIRES

Il est convenu entre sa Majesté le Roi et l'Entrepreneur que le tableau ci-après est le « Tableau des prix unitaires pour le contrat ».

ITEM	DESCRIPTION	UNITÉ DE MESURE	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ ESTIMATIVE	PRIX ESTIMATIF
A. Partie ferme					
A.1	Inspection complète du système d'alarme incendie pour l' établissement CFF 6099 tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	_____ \$	1	_____ \$
A.2	Inspection complète du système d'alarme incendie pour le Centre petite enfance des Câlins (CPE) tel que décrit à l'annexe A, Énoncé des travaux.	Prix fixe annuel	_____ \$	1	_____ \$
B. Partie variable					
B.1	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 8h00 à 16h59.	Heures	_____ \$	80	_____ \$
B.2	Tarif horaire pour les appels de service du lundi au vendredi, de 17h00 à 7h59	Heures	_____ \$	16	_____ \$
B3	Tarif horaire pour les appels de service fin de semaines et jours fériés	Heures	_____ \$	16	_____ \$
B.4	Tarif horaire pour les travaux dits en urgence , l'entrepreneur doit débiter les travaux dans un délai maximal de vingt-quatre (24) heures à la suite d'un appel de services.	Heures	_____ \$	16	_____ \$
C. Pièces et matériel					
C.1	La fourniture de matériaux, de pièces, d'équipements ou de services connexes sera facturé au SCC au prix coûtant avec une majoration de %.	%	_____ %	15 000.00 \$	_____ \$
GRAND TOTAL ESTIMATIF:					_____ \$

Taux horaires :

SEULS les services rendus seront payés. Les taux horaires s'appliquent au temps de travail productif sur place. Les taux horaires ne s'appliquent pas aux temps de repas et/ou aux pauses non autorisées. Aucun surplus ne sera payé pour le temps de déplacement afin de se rendre sur le site. Les taux horaires incluent les frais de déplacement (s'il y a lieu) du personnel.

Frais et dépenses :

SEULS les services facturés selon les taux soumis ci-dessus seront payés. Les taux soumis incluent TOUT ce qui est nécessaire à l'exécution des travaux, conformément aux services attendus et décrits à l'annexe A, Énoncé des travaux. Cela comprend, entre autres : les frais et dépenses d'administration, le profit, le transport de la main-d'œuvre, de l'équipement et du matériel et/ou tout autre frais nécessaire à la prestation des services.

2. Taxes applicables

(a) Dans le contrat, tous les prix et toutes les sommes ne comprennent pas les taxes applicables à moins d'indication contraire. Les taxes applicables s'ajoutent au prix mentionné et seront payées par le Canada.

(b) Le montant estimé des taxes applicables de « À insérer à l'attribution du contrat » \$ est compris dans le coût total estimé qui figure à la page 1 du présent contrat. Dans la mesure où elles s'appliquent, les taxes seront comprises dans toutes les factures et dans toutes les demandes d'acomptes à titre d'article distinct. Tous les articles détaxés ou exemptés, ou auxquels les taxes ne s'appliquent pas, devront apparaître ainsi sur toutes les



factures. L'entrepreneur accepte de verser à l'Agence du revenu du Canada (ARC) le montant des taxes applicables acquittées ou exigibles.

3. Paiement électronique de factures - soumission *(à compléter par le soumissionnaire)*

Le Canada demande que les soumissionnaires remplissent l'option 1 ou 2 ci-dessous :

1. () Les instruments de paiement électronique seront acceptés pour le paiement des factures.

Les instruments de paiement électronique suivants sont acceptés :

- () Carte d'achat MasterCard ;
- () Dépôt direct (national et international).

2. () Les instruments de paiement électronique ne seront pas acceptés pour le paiement des factures.

Le soumissionnaire n'est pas obligé d'accepter les paiements effectués à l'aide d'instruments de paiement électronique.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

Solicitation Amendment #002 is issued for:

No change in English.



Correctional Service
Canada

Service correctionnel
Canada

Canada